

l'exclusion de théières, cruches, et articles similaires du genre communément dénommé poterie de terre, en franchise.

L'hon. M. DUNNING: En franchise garantie.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 288: Poterie de terre et de grès, faïence de Rockingham, et articles de terre, n.d., 20 p. 100.

L'hon. M. DUNNING: Une réduction de 25 à 20 p. 100 du droit imposé à la Grande-Bretagne. Je devrai prendre un moment pour fournir le renseignement touchant les importations parce qu'elles sont réparties entre diverses catégories de marchandises. Nos importations d'articles de terre brune et de faïence de Rockingham ont été de \$20,000, dont \$10,000 du Royaume-Uni. Faïence de couleur crème, importations totales, \$23,000 dont \$12,000 du Royaume-Uni.

Articles en faïence ou en porcelaine, n.d., \$46,400 dont \$11,700 du Royaume-Uni.

Articles de terre, n.d., \$254,000 dont \$88,000 importés du Royaume-Uni.

De l'ensemble des articles il en a été importé pour une valeur de \$120,000 du Royaume-Uni.

Nos exportations ne sont pas énumérées séparément. Notre production domestique était de \$223,700, en 1934, la dernière année dont j'aie les chiffres, mais la production n'est pas restreinte à ces articles puisqu'elle inclut les articles de terre et la poterie de grès.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 288a: Poterie de laboratoire composée d'un corps vitrifié réfractaire aux acides ou d'autres corps réfractaires à l'épreuve de la corrosion, en franchise.

L'hon. M. DUNNING: Pas de changement.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 288b: Formes de mains en porcelaine, importées par des fabricants, devant servir exclusivement à la fabrication de gants en caoutchouc, dans leurs propres usines, en franchise.

L'hon. M. DUNNING: Pas de changement.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 289: Bains, baignoires, bassins, water-closets, lavabos, urinoirs, éviers et cuves à lessive, en faïence, grès, ciment, terre ou autre matière n.d., 15 p. 100.

L'hon. M. DUNNING: Réduction de droit de 20 à 15 p. 100. Nos importations totales se sont chiffrées à \$75,000 dont \$44,000 du Royaume-Uni. Nous n'avons pas les statistiques de production séparées; elles se répartissent sur un total de \$1,600,000 comprenant

porcelaine isolante, faïence sanitaire, tuyaux d'égout, tuiles pour parquet et muraille, réservoirs, poterie, etc.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 296c: Carbonate de magnésium, importé pour servir à la composition ou à la fabrication des produits de caoutchouc, en franchise.

L'hon. M. DUNNING: Pas de changement.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 300: Creusets en argile, sable ou plombagine, en franchise.

L'hon. M. DUNNING: Pas de changement.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 312a: Asbeste sous toute forme autre qu'à l'état brut, et tous articles en asbeste fabriqués d'asbeste brut provenant d'un pays de l'Empire, n.d., en franchise.

L'hon. M. DUNNING: Pas de changement.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier n° 316a: Ampoules à lampes incandescentes et verre en tube pour être employé dans la fabrication de lampes incandescentes, et gaze destinée à la fabrication de manchons à incandescence, en franchise.

L'hon. M. DUNNING: Réduction de 5 p. 100. Importations, \$504,000, dont \$500,000 des Etats-Unis. Nos exportations, aucune. Notre production domestique en 1935, c'est-à-dire de l'article fini, ampoule à lampes incandescentes, a été d'environ \$4,800,000. Ce chiffre est formé par les rapports de moins de trois compagnies.

M. MacNICOL: Les usines fabricant ces articles ne sont pas particulièrement actives dans le moment. Toute importation réduit naturellement l'emploi de ceux qui fabriquent ces articles au pays.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 318: Verre à vitre commun et incolore, en franchise.

L'hon. M. DUNNING: Pas de changement. En franchise garantie.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 319: Verre en feuilles, et glaces courbées, n.d., en franchise.

L'hon. M. DUNNING: Pas de changement.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 321: Glaces, non biseautées, en feuilles ou carreaux n'excédant pas sept pieds carrés chacun, n.d., en franchise.

L'hon. M. DUNNING: Pas de changement.

(Le numéro est adopté.)